CONFÉRENCES ET PROPOSITIONS

soumises au
11e Congrès
3 au 6 juin 2025
Valleyfield

LIGNE DE DÉFENSE - SYNDICALISATION

Il nous faut être plus prêts que jamais à résister aux attaques qui viennent de toutes parts. Notre organisation est mise à rude épreuve par des attaques constantes provenant de nos adversaires, mais également du contexte politique de plus en plus à droite, annonçant à l'horizon des années cruciales pour les droits des travailleuses et des travailleurs, ainsi que pour l'avenir du mouvement syndical.

Dans ce contexte, il est important de nous organiser efficacement pour éviter de se faire organiser.

La défense de nos acquis, la protection de notre autonomie syndicale et la consolidation de nos structures locales passent par une vie syndicale active, nous devons être visibles et connectées aux réalités des membres.

Considérant que nous perdons aujourd'hui plus de syndicats par révocation que par maraudage ;

Considérant que plusieurs membres ne perçoivent pas clairement les avantages d'être syndiqués ;

Considérant que les membres sont souvent peu informés du travail réalisé quotidiennement par leur syndicat ;

Considérant qu'il est essentiel de conserver une vie syndicale active et mobilisante ;

Considérant qu'une communication efficace est un outil central pour renforcer le lien entre les syndicats et leurs membres ;

Considérant que les activités sociales permettent de renforcer la cohésion, l'engagement et le sentiment d'appartenance ;

Il est proposé

Que *le Conseil central de la Montérégie-CSN maintienne et renforce ses efforts en matière de syndicalisation, en collaboration avec le Service de la syndicalisation, selon le plan en vigueur et les cibles établies par les fédérations ;*

Que *le conseil central appuie les syndicats dans la mise en place de moyens de communication efficaces, capables de rejoindre l'ensemble de leurs membres ;*

Que *le conseil central bonifie l'aide financière aux syndicats pour la tenue d'événements, tel que l'organisation à l'occasion de l'anniversaire du syndicat.*

Que *le conseil central recommande à ses syndicats d'effectuer une évaluation de leur état de santé syndicale, à l'aide du formulaire qui leur sera transmis par le Service de la syndicalisation.*

IMMIGRATION

La présence de travailleuses et des travailleurs issus de l'immigration, y compris des travailleuses et des travailleurs étrangers temporaires (TET), est une réalité de plus en plus marquée dans nos milieux de travail. Ces personnes font face à des défis particuliers en matière de conditions de travail, de francisation, d'intégration et de reconnaissance syndicale.

Comme organisation syndicale, il est de notre devoir de reconnaître ces enjeux, d'agir concrètement pour briser l'isolement de ces travailleuses et travailleurs, et de favoriser leur pleine participation à la vie syndicale. Cela suppose une meilleure connaissance de leur réalité, un accompagnement ciblé et des outils adaptés pour nos syndicats.

Considérant que de plus en plus de syndicats comptent dans leurs rangs des personnes issues de l'immigration ou des TET ;

Considérant que ces personnes vivent souvent des réalités précaires et sont confrontées à des obstacles linguistiques, culturels et institutionnels ;

Considérant que l'intégration de ces membres à la vie syndicale renforce l'unité et la solidarité dans nos milieux ;

Considérant qu'il est nécessaire d'outiller nos syndicats pour mieux accompagner ces personnes et défendre leurs droits ;

Il est proposé

Que *le Conseil central de la Montérégie-CSN identifie les syndicats où se trouvent des personnes issues de l'immigration ou des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires, ainsi que les enjeux spécifiques qu'ils rencontrent ;*

Que *le conseil central accompagne ces syndicats pour favoriser l'intégration et la francisation des personnes concernées ;*

Que *le conseil central fasse un état de situation, incluant un recensement et une analyse des conditions de travail des TET présents dans nos syndicats ;*

Qu'*une journée thématique soit organisée en cours de mandat, afin d'outiller les syndicats dans l'accompagnement des TET et de favoriser l'échange de bonnes pratiques.*

LIEU DE POUVOIR – SOLIDARITÉ CITOYENNE

Renforcer notre efficacité et notre présence dans les lieux décisionnels

La CSN est présente dans toutes les régions du Québec grâce à ses conseils centraux et ses fédérations. Cette implantation lui donne une légitimité importante pour agir aux côtés de la société civile sur les grands enjeux qui touchent les communautés.

Dans les différentes tables de concertation, instances consultatives et organismes décisionnels, les représentantes et les représentants de la CSN jouent un rôle crucial. Ces espaces nous permettent :

- De porter la voix des travailleuses et des travailleurs ;
- De faire valoir nos revendications sociales et syndicales ;
- De promouvoir un développement économique respectueux des gens et des territoires.

Les conseils centraux sont des leviers puissants pour appuyer les syndicats locaux. Leurs actions ont permis au fil des années de préserver ou créer des milliers d'emplois, de soutenir des projets d'économie sociale, de développer des expertises locales et de renforcer la gouvernance régionale.

Ce qui se décide à l'Assemblée nationale ou au parlement aura un impact direct sur l'emploi, les services et la qualité de vie dans toutes les régions.

Cependant, il est nécessaire de mieux faire connaître ces lieux et leur importance auprès de nos membres, pour que chacun puisse s'en saisir comme outil d'action collective.

Nous devons également renforcer nos alliances avec les autres organisations de la société civile. Ces partenariats ont déjà permis d'obtenir des gains concrets dans plusieurs domaines clés (économie sociale, environnement, souveraineté alimentaire, etc.). Dans certaines régions, ces alliances ont même permis à la CSN de reprendre place dans des instances d'où elle avait été exclue.

Notre défi est maintenant d'élargir et de structurer ces efforts pour accroître notre impact dans les décisions qui façonnent le Québec d'aujourd'hui et de demain.

Considérant l'importance de l'implication citoyenne et syndicale dans les décisions publiques ;

Considérant l'importance des lieux de concertation pour influencer les politiques publiques et le développement régional ;

Considérant le rôle stratégique du conseil central comme relais entre les syndicats et les enjeux locaux ;

Considérant la nécessité de faire connaître ces lieux et d'outiller nos membres pour en tirer pleinement parti ;

Considérant que les alliances avec les groupes de la société civile renforcent la portée de nos revendications et facilitent notre présence dans les instances décisionnelles ;

Il est proposé

Que *le Conseil central de la Montérégie-CSN fasse connaître à nos membres les lieux où nous siégeons, ainsi que leur rôle et leur utilité pour la défense des travailleuses et des travailleurs et le développement régional ;*

Que *le conseil central crée ou renforce des lieux de dialogue régionaux et locaux où la population peut s'exprimer, débattre et participer activement aux projets qui les concernent ;*

Que *le conseil central encourage la participation des syndicats, militantes et militants à ces espaces de concertation, en mettant en valeur le rôle du conseil central comme levier d'action régionale ;*

Que *le conseil central développe davantage d'alliances avec des organisations de la société civile, afin de maximiser les retombées de notre action commune sur les enjeux sociaux, économiques et environnementaux.*

SOLIDARITÉ ET VIE RÉGIONALE

Dans un contexte de durcissement des négociations et de multiplication des conflits de travail, il devient essentiel de renforcer concrètement notre solidarité syndicale. Nous avons comme responsabilité de « promouvoir par tous les moyens possibles la solidarité de tous les syndiqué-es affiliés à la CSN, dans la limite de notre territoire, et des travailleuses et travailleurs en général ». Cette mission doit se traduire par des gestes clairs, visibles et efficaces, particulièrement lors de grèves ou de lock-out.

Les syndicats en conflit doivent pouvoir sentir l'appui réel, tant humain que financier, de l'ensemble des syndicats de leur région. Car ce qui se négocie à un endroit a des répercussions sur toutes nos tables de négociation. L'argent reste le nerf de la guerre et tenir une minute de plus peut faire toute la différence.

Considérant que la solidarité régionale est un pilier de notre mouvement syndical ;

Considérant que les conflits de travail sont des moments critiques où cette solidarité doit se manifester concrètement ;

Considérant que l'appui financier est essentiel pour soutenir les luttes prolongées et maintenir le rapport de force ;

Considérant que la création d'espaces de dialogue et de rencontres entre syndicats peut renforcer la cohésion régionale ;

Considérant que les activités de type 5 à 7 régionaux permettent de tisser des liens de solidarité et de partager l'information ;

Considérant qu'une meilleure présence des personnes déléguées régionales lors des activités de mobilisation et l'organisation d'activités régionales sont essentielles pour ancrer la solidarité sur le terrain ;

Considérant que l'on souhaite un conseil syndical impliquer, actif et présent auprès des syndicats affiliés et du comité exécutif du conseil central de la Montérégie.

Il est proposé

D'*améliorer notre politique d'appui aux luttes syndicales, notamment en bonifiant les mécanismes d'aide financière ;*

De *créer un comité régional de financement, composé des responsables politiques à la vie régionale, de la personne au poste de secrétaire-trésorerie, d'une personne déléguée régionale, de la personne salariée secrétaire-comptable et d'une personne salariée au SAMVR afin d'organiser des activités de financement pour appuyer les syndicats en lutte ;*

De *mettre en place des espaces de rencontre dans chaque région pour favoriser le partage d'information ;*

D*'augmenter les libérations syndicales des personnes déléguées régionales et des vice-présidences, afin de leur permettre d'organiser plus régulièrement des 5 à 7 régionaux et d'assurer une présence lors d'activités de mobilisation d'envergures.*

ACTION POLITIQUE

Considérant que des contraintes sont imposées par la loi électorale;

Considérant qu'il est nécessaire de dénoncer les orientations antisyndicales ou foncièrement inégalitaires qui seraient préconisées par quelque parti que ce soit et que l'élection d'un parti prônant ces orientations serait contraire à l'intérêt des travailleuses et des travailleurs;

Considérant que les positions progressistes de la CSN mises de l'avant ces dernières années concernent notamment les droits du travail et la sécurité sociale, l'immigration, l'environnement, le développement économique et les politiques commerciales, les finances publiques, la culture et les médias, les services correctionnels ou le logement;

Il est proposé

Que *le Conseil central de la Montérégie-CSN et ses organisations affiliées rappellent l'importance d'exercer son droit de vote et fassent connaître publiquement leurs positions dans le cadre de la prochaine campagne électorale par les moyens d'information et de communication appropriés.*

Qu'*en vue des prochaines élections provinciales ou fédérales, le conseil central invite les membres de ses syndicats affiliés et la population québécoise en général à dénoncer toute personne qui se porte candidate (sous la bannière d'un parti) prônant des orientations conservatrices ou contraires aux intérêts des travailleuses et des travailleurs et de l'ensemble de la population, à la lumière des résultats d'une analyse stratégique de la conjoncture et des programmes des partis.*

Création d'un comité ad hoc

Que *le Conseil central de la Montérégie-CSN propose la création d'un comité socio-politique de réflexion, d'actions politiques et de mobilisation en fonction de la conjoncture et des enjeux régionaux ;*

Que *ce comité se rencontre un minimum de trois fois par année ;*

Que *les membres élus de ce comité participent de facto aux événements où des militantes et militants sont requis pour représenter la région ;*

Que *ce comité socio-politique est constitué de six membres. Un membre du comité exécutif, une personne salariée du SAMVR et quatre membres de syndicats différents.*